



 $\diamond$ 

#### Procès-verbal sommaire

Etaient présents : voir liste en annexe

M. Pascal Boureau, Président du Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE), ouvre la séance reportée à ce jour faute de quorum le 21 septembre 2020. Il remercie les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

#### Ordre du jour :

- → Présentation du Syndicat
- → Election du conseil d'administration
- → Election du Bureau
- → Election du Président
- → Délégation de compétences au Président
- → Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- → Demande d'adhésion
- → Décisions modificatives
- → Questions diverses

M. Pascal Boureau, Président du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement fait part de sa satisfaction de la présence en nombre des membres du Syndicat (plus de 150 inscrits) pour cette assemblée générale. Les élections municipales ayant entraînées le renouvellement des équipes municipales et par la-même des délégués des communes, une présentation du Syndicat Haute-Garonne Environnement est proposée.

### Présentation du Syndicat Haute-Garonne Environnement

M. Pascal Boureau indique que le Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement, créé en 1991 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, est composé de 276 communes du département, 80 associations et 10 organismes publics répartis sur l'ensemble du territoire haut-garonnais.

L'actualité des dernières semaines nous rappellent l'urgence climatique qui est la notre à agir : le rapport du Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoit une augmentation en moyenne de cinq degrés Celsius des températures sur la planète d'ici la fin du siècle. Si des actions au niveau international, au niveau national, doivent être prises afin de limiter au maximum les effets délétères du changement climatique. Des actions au niveau local doivent aussi être menées. C'est dans ce cadre que s'incrit l'action de Haute-Garonne Environnement.

Le syndicat a pour objectifs de mobiliser et susciter l'engagement du plus grand nombre, de faciliter et outiller la réalisation d'actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, de découvrir et susciter les initiatives locales. Il a pour missions de favoriser les échanges, la concertation, de fédérer autour des sujets environnementaux tout en valorisant les expériences mais aussi sensibiliser,

transmettre la connaissance et faire évoluer les pratiques environnementales sous forme ludique.

Pour cela, Haute-Garonne Environnement propose un programme varié (des rencontres-débats, visites de terrain, ciné-débat, colloque...), des contenus travaillés avec les acteurs locaux, experts, élus, organismes qui présentent leurs projets, témoignent de leur expérience et répondent aux questions sur les aspects réglementaires, humains, techniques, financiers. Mais aussi des outils pédagogiques complets ayant pour thématique: l'eau, les déchets, le gaspillage alimentaire, les énergies, le bruit, le changement climatique, la biodiversité (en cours de conception).

Si dans un premier temps ces outils pédagogiques étaient destinés aux collégiens, Haute-Garonne Environnement a une volonté d'élargir leur diffusion vers un public plus large (communes, associations, écoles...).

Ces kits se présentent sur des supports divers et variés : expositions, maquettes, mallettes, DVD, livrets, jeux, dépliants, films....

Pour rappel, l'ensemble de ses prestations est gratuite pour les membres du Syndicat.

#### Sont prévues dans les prochains mois :

- un ciné-débat sur les zones humides le 1er octobre 2020 ;
- une rencontre-débat ayant pour thème l'introduction des produits bio et locaux dans les cantines le 6 novembre 2020 ;
- la visite d'un collège à énergie positive.

Par ailleurs, de nouveaux outils sont en projet ou réactualisés : biodiversité, énergie, sur l'arbre.

Haute-Garonne Environnement est ouvert à toutes les propositions concernant des sujets à aborder lors de prochaines rencontres-débats ou en matière de partage d'expérience réussies par les communes ou les associations.

#### Echanges avec les membres :

M. Bastien Ho, commune de Carbonne, se félicite que l'ensemble des outils du Syndicat soit diffusé à un public plus large que celui des collégiens considérant que les questions environnementales ne sont pas l'apanage de la jeunesse mais sont des questions intergénérationnelles incluant les adultes et leurs responsabilités.

M. Pascal Boureau souligne la pertinence de ces propos et indique que la mise à disposition des outils pédagogiques à l'attention des communes et donc de leurs administrés, concourt à une diffusion vers un public plus large des questions environnementales.

M. Jean-Michel Fabre, vice-président en charge du logement, du développement durable, et du plan climat au Conseil départemental de la Haute-Garonne, rappelle que le Département et Haute-Garonne Environnement avait organisé une réunion ayant pour thème la Cop21 qui se tenait à Paris il y a cinq ans afin de voir quelles sont les solutions que peuvent apporter les territoires aux problèmes liés au réchauffement climatique. De ce colloque est né le plan transition écologique du Conseil départemental de la Haute-Garonne. L'acte II de ce plan, qui a été présenté cette année, a fait le bilan de la première phase et dessine les perspectives pour les prochaines années. Le fondement de cet acte II est d'associer les territoires, les associations, les coopératives en faisant d'eux « les co-porteurs », « les co-constructeurs » des projets. Parmi les grands axes développés dans l'acte II du plan transition écologique : l'eau dans toute l'acception du mot (consommation pour les professionnels, les particuliers ; l'assainissement, le stockage...).

Le projet de territoire Garonne Amont s'inscrit dans cette logique. Il a été lancé dans le but de rétablir l'équilibre quantitatif entre les besoins et les ressources en eau sur le bassin de la Garonne amont et de permettre ainsi la poursuite du développement des territoires dans le respect des équilibres environnementaux. Dans le cadre de ce projet de territoire, un panel citoyen a proposé 130 propositions qui seront mises en œuvre en collaboration avec les territoires.

Concernant la protection de la biodiversité, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a lancé une politique d'Espaces naturels sensibles (ENS). Ce sont des zones dites fragiles ou menacées, qui nécessitent une protection ou une gestion du site. Les ENS représentent un potentiel de développement économique en favorisant le tourisme tout en jouant un rôle environnemental majeur. L'objectif, à terme, est de protéger 1 000 hectares de zones sensibles sur le territoire haut-garonnais. A ce jour, dix sites de la Haute-Garonne sont classés en ENS pour 3 000 hectares. Trois autres sites sont à l étude pour classement. La préservation des zones humides et la protection des forêts sont là aussi des axes importants de la protection de la biodiversité voulue par le Département.

Le Conseil départemental va également travailler sur d'autres axes au cours des prochaines années Les mobilités douces (voies vertes cyclables, mise en place du réseau express vélo), l'agriculture et plus particulièrement l'agro-écologie (une meilleure utilisation de l'eau, l'utilisation raisonnée des pesticides, mise en place d'un plan polinisateurs), l'alimentation dans les collèges (mise en place de circuits courts, favorisation du bio dans les cantines, lutte contre le gaspillage alimentaire) et la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

M. Luc Delrieu, commune de Nailloux, souligne la question des émissions des gaz d'effet de serre est le principal problème auquel la société dans son ensemble devrait s'attaquer considérant qu'ils sont la cause principale du réchauffement climatique. Par ailleurs, il a constaté que la législation en la matière était peu appliquée voir méconnu par les autorités publiques. Il en veut pour exemple l'arrêté du 10 avril 2017 relatif aux constructions à énergie positive et à haute performance environnementale sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales qui n'est que trop peu respecté. M. Pascal Boureau propose que cette thématique soit abordée lors d'une prochaine rencontre-débat.

M. Jean Micoud, Haute-Garonne Tourisme, explique que le tourisme se doit, désormais, d'être durable et doit devenir la norme. C'est la position de l'Organisation mondiale du tourisme. Il appelle de ses vœux à ce que le Département, Haute-Garonne Environnement et Haute-Garonne Tourisme travaillent ensemble afin d'accompagner les professionnels du tourisme. Il faut pour cela leur proposer des outils afin qu'ils puissent travailler sur leurs propres offres touristiques.

M. Frédéric Lemagner, commune de Balma, demande s'il existe des fiches de bonne pratique pour lutter contre les nuisibles tel que le moustique tigre, le frelon asiatique ou encore les plantes invasives type ambroisie. M. Pascal Boureau indique que ce sujet avait été évoqué lors d'une rencontre débat récemment et que le site internet de Haute-Garonne pourra répondre à ces interrogations.

M. Thierry Chantran, commune de Rieumes, demande si les thèmes proposées par le Syndicat, notamment dans les rencontres débats, émanent du terrain et ou bien de l'assemblée générale. M. Pascal Boureau explique que la démarche collaborative de Haute-Garonne Environnement est de prendre en considération les attentes de tous.

Mme Martine Vitet, commune de Fonsorbes, s'interroge de savoir comment les communes pourraient penser des nouveaux modes d'organisation, notamment, dans un souci environnemental (par exemple en favorisant la mutualisation des bâtiments) et que Haute-Garonne Environnement soit ce lieu de réflexion. M. Pascal Boureau indique que ce sujet pourrait aborder prochainement.

Mme Axelle Szczygiel, commune de Vendine, demande si le développement des pratiques numériques et l'impact environnemental faisaient partie des réflexion menées par Haute-Garonne Environnement. M. Pascal Boureau souligne la pertinence de cette remarque en expliquant que le développement des pratiques numériques entraîne une augmentation des ressources en énergie et que cela nécessite une réflexion du Syndicat.

Mme Isabelle Meinfren, commune de Tournefeuille, souhaite que la question de l'adaptation au changement climatique, et notamment dans le domaine de l'urbanisme, soit portée par Haute-Garonne Environnement. Ce sujet avait été abordé par le Syndicat (urbanisme et biodiversité en trois parties) mais pourra être traité à nouveau prochainement.

M. Henri Galopin, commune de Labroquère, s'inquiète de l'installation sur le plateau de Lannemezan du groupe Florian qui doit abattre des hêtres centenaires en nombre. M. Pascal Boureau indique qu'il le rejoint sur ces inquiétudes quant à ce projet. Toutefois ce dernier se trouvant en dehors de la zone de compétence de Haute-Garonne Environnement (en l'occurrence le département des Hautes-Pyrénées), il est plus difficile d'intervenir sur ce projet.

Mme Claire Barba, chargée de mission au sein de Haute-Garonne Environnement, fait la présentation des outils pédagogiques disponibles auprès du Syndicat. Elle indique que les nouveaux outils proposés sont désormais déclinés en une version collège/grand public et une version primaire. Cette déclinaison vise à satisfaire les attentes de tous les publics. Le dernier outil disponible ayant pour thème le changement climatique et se dénomme « Agir pour le climat peut-être demandé auprès des équipes de Haute-Garonne Environnement. Un nouvel outil pédagogique ayant pour thème la biodiversité est en cours de finalisation. Des professionnels de la biodiversité, des associations environnementales et des professeurs de l'Education nationale ont participé à l'élaboration de cet outil. L'outil biodiversité, dans sa déclinaison collège/grand public est actuellement visible à la Maison de la Biodiversité située à la forêt départementale de Buzet-sur-Tarn.

### Il se compose:

- d'une maquette 3D-bois lumineuse (présentation de six milieux naturels de la Haute-Garonne en relief à la fois tactile et lumineux);
- d'un jeu interactif (à double niveau scolaire : primaire et collège/grand public, élément en bois, jeu collaboratif et coopératif, de vingt-cinq minutes à une heure et quart de jeu possible);
- d'une borne multi-sensorielle (1,60 m de haut, 60 cm de large, découverte sur chaque face d'un milieu naturel : aquatique, montagnard, forestier et le sol);
- et de supports de communication (dépliant des défis saisonniers éco-gestes, plaquette de promotion de l'outil, cahier de jeu et naturaliste, brochures de connaissances et livret d'utilisation de l'outil).

Mme Yannick Puertolas, commune de Saint-Clar-de-rivière, demande comment cet outil peut être réservé. Mme Claire Barba indique que la réservation de cet outil, comme pour l'ensemble des outils de Haute-Garonne Environnement, se fait sur le site internet www.environnement.haute-garonne.fr.

Mme Claire Grosso-Durand, chargée de la réactualisation des outils pédagogiques, indique que la rénovation du sentier « Kissifrot » au sein de l'Espace naturel sensible « Forêt de Buzet » est terminée. Cette rénovation s'est faite tant au niveau des panneaux pédagogiques qu'au niveau du mobilier de septembre 2019 à septembre 2020.

Concernant l'outil pédagogique Energies, il est en cours de modernisation. Pour cela un travail de concertation a été opéré avec les inspecteurs d'académie des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, les conseillers énergie et de la Direction de la commande publique du Conseil départemental de la Haute-Garonne. La nouveauté de cet outil est qu'il est désormais destiné aux élèves du niveau élémentaire.

### Renouvellement du collège des communes du conseil d'administration

Suite aux élections municipales, le collège des communes doit être renouvelé.

Il est procédé à la désignation des membres du conseil d'administration au titre des communes en application des articles L5211-1 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales et conformément à l'article 22 des statuts de Haute-Garonne Environnement. Quinze candidatures ont été présentées pour quinze sièges. L'élection a été réalisée en un seul tour.

### Collège des Communes :

- Pierre Artigue Saint-Geniès-Bellevue
- Bernard Aubert Capens
- Isabelle Avrillaud Pinsaguel
- Jean Boissières Saint-Paul-sur-Save
- Thierry Chantran Rieumes
- Antoine Durieux Boutx
- Fabrice Graglia Laucagne
- Patrick Kissi Muret
- Bertrand Miro Montmaurin
- Michel Morice Sainte-Livrade
- Laure Nadaud-Bassuel Villeneuve Tolosane
- Nathalie Rumeau Paulhac
- Pierre Sans Auzielle
- Audrey Spitz Lapeyrouse-Fossat
- François Tudela Vallèque

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide, à l'unanimité d'approuver la nouvelle composition du conseil d'administration pour le collège des communes. M. Pascal Bureau indique que le conseil d'administration va se réunir dans la salle de l'assemblée départementale afin d'élire son Bureau.

#### **Election du Bureau**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, le conseil d'administration de Haute-Garonne Environnement s'est réuni afin de désigner les membres du Bureau.

En effet, conformément à l'article 12 des statuts de Haute-Garonne Environnement, le renouvellement des conseils municipaux ou du Conseil départemental entraîne le renouvellement du Bureau dans son intégralité.

L'article 23 des statuts de Haute-Garonne Environnement précise que le conseil d'administration élit parmi ses membres, les représentants au Bureau, à savoir : le Président du Syndicat Mixte, trois vice-présidents, deux issus du collège des conseillers départementaux et un du collège des collectivités territoriales et un secrétaire.

Le conseil d'administration a désigné, à l'unanimité comme membre du Bureau:

Président : M. Pascal Boureau, Conseiller départemental du canton de Blagnac

 $1^{\text{er}}$  vice-président : M. Gilbert Hébrard, Conseiller départemental du canton de Revel

2<sup>ème</sup> vice-présidente :

Mme Marie-Claude

Leclerc,

Conseillère

départementale du canton de Plaisance du Touch

Secrétaire : M. Patrick Kissi, Conseiller municipal de la Commune de Muret

Pour l'élection du vice-président au titre des communes, se sont présentés M. Patrick Artigue Conseiller municipal de la Commune de Saint-Geniès-Bellevue, M. Thierry Chantran Conseiller municipal de la Commune de Rieumes, M. Bertrand Miro Conseiller municipal de la Commune de Montmaurin et Mme Nathalie Rumeau Conseillère municipale de la Commune de Paulhac.

Nombre de votants 18 ; procurations : 7 ; votes exprimés : 25

M. Patrick Artigue: 2 voix
M. Thierry Chantran: 2 voix
M. Bertrand Miro: 3 voix

Mme Isabelle Rumeau: 18 voix

Mme Isabelle Rumeau est élue 3<sup>ème</sup> vice-présidente.

## Renouvellement de la commission d'appel d'offres

Suite aux élections municipales, de nouveaux délégués à Haute-Garonne Environnement ont été désignés par les communes membres. Il convient donc de renouveler les délégués pour la composition de la commission d'appel d'offres de Haute-Garonne Environnement, constituée de cinq titulaires et de cinq suppléants en plus du Président. Se sont présentés :

Membres titulaires : Pascal Boureau (Président, membre de droit), Thierry Cassan (Couladère), Loîc Constans (Castelnau d'Estretefonds), Luc Delrieu (Nailloux), Marie Embry (Le Falga), Fabrice Graglia (Lacaugne).

Membres suppléants : Gilbert Hébrard (CD 31), Julien Klotz (CD 31), Marie-Claude Leclerc (CD 31), Camille Pouponneau (CD 31), Pierre Sans (Auzielle).

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, le renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres.

# Délégation de compétences de l'assemblée générale au Président de Haute-Garonne Environnement

L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'assemblée générale de déléguer au Président un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à se réunir pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif.

Il est proposé à l'assemblée générale d'examiner les différentes attributions suivantes qui pourraient être déléguées pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration syndicale de façon à permettre des prises de décision rapides :

 de procéder, dans les limites ci-après définies, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 du CGCT et au a) de l'article L. 2221-5-1 du même code, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires ;

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts;
- d'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas suivants :
  - saisine en demande, en défense ou intervention, y compris en référé, et représentation, devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, dans le cadre de contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle, ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts du syndicat;
  - saisine en demande, en défense ou intervention, y compris en référé, et représentation, devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire, qu'il s'agisse de juridictions civiles, de juridictions pénales ou de toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, dans le cadre de tous contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts du syndicat;
- de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 €;
- en référé ou devant le juge du fond, devant les juridictions de l'ordre administratif, en première instance, appel et cassation, y compris devant les juridictions d'instruction, de première instance, appel et cassation;
- de réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 500 000 euros par année civile ;
- de signer des contrats de prestation de service.
- qu'en cas d'empêchement, les décisions dans les matières déléguées seront prises par le 1<sup>er</sup> vice-président.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide, à l'unanimité d'adopter la délégation de compétences de l'assemblée générale au Président du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement.

## Demandes d'adhésion au Syndicat Haute-Garonne Environnement

Quatre communes Gaillac-Toulza, Mauzac, Saint-Cézert et Saint-Ignan et trois associations: Aussonne Environnement, le collectif La Maison et la Boutik Collaborative ainsi que la Caisse primaire d'assurance maladie ont fait part de leur volonté d'adhérer à HGE.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion des communes de Gaillac-Toulza, Mauzac, Saint-Cézert et Saint-Ignan
- de prendre acte des adhésions de l'association Aussonne Environnement, du collectif la Maison, de la Boutik collaborative et de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne.

## Décisions modificatives pour l'exercice 2020

Suite à un échange avec la paierie départementale et afin de régulariser les écritures comptables en vue d'effectuer les dotations aux amortissements 2020, il est proposé :

- en dépenses, de transférer la somme de 14 827,89 euros du chapitre 011 (charges à caractère général vers le chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre section) ;
- en recettes, de transférer la somme de 14 827,89 euros du chapitre R001 (excédent d'investissement reporté) au chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre section).

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter ces virements de crédits.

#### **Questions diverses**

Afin de favoriser le covoiturage et ainsi diminuer la pollution, il est demandé si la liste des participants à l'assemblée générale pourrait être diffusée en amont ce qui permettrait aux personnes qui le souhaitent de venir ensemble. M. Pascal Boureau se dit favorable à cette initiative et souhaite que l'on puisse communiquer auprès des communes ces informations.

M. Benjamin Doualle, commune de Castanet-Tolosan, souligne que contenu de la situation environnementale qui se dégrade de manière inexorable ainsi que la nécessité pour la société et donc les collectivités de s'adapter à cette réalité. M. Pascal Boureau approuve ce constat et indique que même si l'homme est l'animal qui a la plus grande capacité à s'adapter cela ne doit pas occulter les actions positives de préservation de l'environnement. A ce titre, Haute-Garonne Environnement ainsi que les collectivités, les associations doivent être les porteurs de ces actions.

M. Pascal Boureau remercie les participants de leur présence et clôt l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement.

Vu et transmis,

Pascal BOUREAU

Président

Haute-Garonne Environnement